

RAPPORT GÉNÉRAL DES JOURNÉES SOCIALES CEPAS 2017

Venant TEKILA
Kapamba-Zay,
Licencié en
Histoire, Diplômé
en Développement,
Attaché de recherche
au Centre de
Recherches en
Sciences Humaines
(CRESH). Assistant à
la Rédaction de *Congo-
Afrique*.
vetekila15@gmail.com

Entre les interstices de son activité débordante, le Centre d'Études pour l'Action Sociale, CEPAS en sigle, a inséré un temps d'arrêt qui est en réalité une occasion de questionnement et d'approfondissement sur une préoccupation actuelle et pertinente de notre société. Ce sont les *Journées Sociales*. Cette année, comme pour les éditions précédentes, les travaux se sont étalés sur trois jours, soit du 6 au 8 mars 2017 inclus. La mythique Salle Père Boka, à Kinshasa/Gombe, a offert son hospitalité à près d'une centaine de participants conviés à cette fête de l'esprit.

Le thème général retenu était : « **Justice, Paix et travail : Fondement d'un ordre social au service du peuple** ». Afin de mieux l'appréhender et d'en examiner les contours, ce thème général a été éclaté en cinq sous-thèmes suivants, exploités par des conférenciers triés sur le volet :

- Le paradoxe de la représentation (par l'Honorable Aubin Minaku, président de l'Assemblée Nationale) ;
- La perception de l'État par la population (par le Professeur Léon de Saint Moulin, s.j.) ;
- Le *Mapping Report* et la justice transitionnelle en RD Congo (par le Professeur Jacques Djoli, Sénateur) ;
- Les négociations pour la paix en RD Congo (par l'Honorable Vital Kamerhe, ancien président du Parlement) ;
- Le travail, base de l'ordre social (par le Professeur Daniel Mukoko).

Chaque exposé était suivi par un bref échange entre l'orateur et l'auditoire portant essentiellement sur quelques questions de clarification et de cadrage du sujet traité. Ensuite l'occasion était donnée aux

participants répartis en ateliers de débattre en profondeur de la matière sous examen en s'appuyant sur des questions d'orientation proposées par le conférencier. A l'issue de ces réflexions, chaque groupe était invité à présenter à la plénière, son rapport assorti de recommandations.

Dans les lignes qui suivent, nous nous efforçons de retracer, à grands traits, le déroulé des trois journées sociales Cepas 2017.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le programme prévoyait trois temps : la séance d'ouverture ; les conférences ; et les ateliers.

Séance d'ouverture

Sitôt après l'exécution solennelle de l'hymne national, le directeur du CEPAS, le Père Alain Nzadi, s.j., a prononcé l'allocution de circonstance. Partant de la devise de notre pays (Justice-Paix-Travail), il a invité les Congolais à œuvrer, individuellement et collectivement, pour l'incarnation de ces vertus dans la vie quotidienne. En ce qui le concerne, a-t-il poursuivi, le CEPAS, toujours attentif aux mutations sociales en cours et faisant écho aux aspirations profondes de la population, a inscrit les Journées Sociales 2017 dans la perspective de la quête d'un ordre social (nouveau) au service du peuple. Après quoi, le Directeur a déclaré ouvertes lesdites assises.

La parole est ensuite revenue au responsable du Secteur recherche et animation sociopolitique, le Père Emmanuel Bweya, s.j., qui a explicité les activités inscrites au programme avant de livrer quelques orientations méthodologiques des travaux.

Les conférences

L'honorable Aubin Minaku a inauguré la série de conférences. Pour traiter le sujet qui lui était imparti, à savoir **Le paradoxe de la représentation**, l'orateur a proposé un canevas à quatre entrées comprenant l'état des lieux ; la thèse du paradoxe de la représentation ; les pistes de solutions et son appréciation.

1. État des lieux

Le constat général fait est celui de la crise de la démocratie dont la caractéristique dominante est l'érosion de la confiance des électeurs en leurs élus, érosion justifiée par le grand décalage entre les promesses électorales et le vécu quotidien des électeurs. Ainsi, malgré l'enthousiasme suscité par l'espoir de l'alternance politique ou, à tout le moins, le renouvellement de la classe politique à la faveur de la Constitution du 18 février 2006, la

démocratie représentative en tant que système de gouvernement au cœur de l'action publique, aujourd'hui comme à d'autres moments de notre histoire, sert les intérêts des acteurs politiques.

2. La thèse du paradoxe de la représentation

Pour analyser ce paradoxe, le conférencier a proposé une double approche : théorique et empirique.

D'un point de vue théorique, le choix de la démocratie représentative par la RD Congo (article 5 de la Constitution) implique notamment la mise en œuvre de mécanismes appropriés pour permettre au peuple de jouir effectivement de sa souveraineté. En effet, la démocratie en tant que pouvoir du peuple par le peuple constitue le fondement de la légitimité dont est revêtu l'élu du peuple. Toutefois, l'orateur se refuse d'entériner l'idée que le Parlement est le temple de la démocratie car son image se délite fortement. D'un côté, l'élu dispose d'un mandat représentatif de type non impératif et détient, de ce fait, le pouvoir de vouloir et de faire pour le peuple, même si celui-ci est à la fois la source, le titulaire et le destinataire du pouvoir. De l'autre côté, le peuple reproche aux élus notamment de ne pas réaliser les projets sur lesquels ils sont élus, d'ignorer ses revendications et de ne pas exécuter à la lettre ses desiderata. Mais en serait-il autrement, interroge l'orateur, dès lors que l'élu est appelé à se préoccuper des questions touchant à la vie nationale dans son ensemble et à avoir un champ d'action étendu ?

La deuxième considération sur l'approche théorique porte sur la double fragmentation subie par les deux termes clés de la démocratie originelle : *demos et cratos*. Fragmentation physique pour le premier concept étant donné la pluralité de pôles du pouvoir d'État qui incarnent la représentation. Fragmentation conceptuelle pour le terme *cratos* qui se subdivise d'une part en pouvoir législatif, exécutif et judiciaire et d'autre part en *imperium* qui évoque le commandement ; le *potestas* qui renvoie à la puissance ; et l'*auctoritas* qui incarne le prestige attaché au pouvoir.

D'un point de vue pratique, le Conférencier s'est appuyé sur les pratiques courantes observées dans le fonctionnement et le vécu quotidien de l'hémicycle RD congolais. Il en a dégagé une série de goulots d'étranglement qui constituent, à son estime, des illustrations concrètes du paradoxe de la représentation dans notre pays, à savoir :

- La gestion déficitaire des vacances parlementaires ;
- Le système de vote facultatif ;
- Le détournement des buts d'un contrôle parlementaire ;
- La question de l'assiduité des élus ;
- Le cumul des mandats ;
- L'absentéisme électoral ;

- Le pouvoir de vouloir et de faire pour le peuple ;
- La fragmentation du peuple ;
- La dictature de la rue ;
- Le déficit de la représentativité de certaines catégories sociales.

S'agissant particulièrement du « pouvoir de vouloir et de faire pour le peuple », l'orateur a précisé que, souvent, des facteurs exogènes s'invitent dans l'action parlementaire, notamment les conventions internationales, les engagements internationaux de l'État, la diplomatie parlementaire, le *realpolitik* ainsi que les alliances politiques interétatiques. Cela génère, parfois, des conflits entre la volonté du peuple et l'intérêt général tel que jugé par les élus.

3. Pistes de solution

En vue d'atténuer les effets de la défiance observée entre les élus et les électeurs, l'orateur a proposé une thérapie basée sur le renforcement de la responsabilité sans oublier l'amélioration et l'optimisation de la représentation, notamment par l'allocation de ressources suffisantes à la hauteur de sa mission.

4. Jugement de valeur

En dépit de ses paradoxes intrinsèques qui sont réels, le conférencier a estimé que la représentation politique demeure une pratique démocratique valable dans notre pays. Cependant, il ne peut s'agir d'un mandat impératif (tel que préconisé par J.J. Rousseau), lequel est, du reste, proscrit par notre Constitution (article 101, alinéa 5).

Les ateliers

Après un jeu de questions-réponses destinées à mieux cerner le sujet, les participants ont été répartis en 4 groupes de travail appelés à approfondir la réflexion sur base de deux questions proposées par le conférencier :

Question 1 : Est-il possible de concilier, institutionnellement parlant, le système de démocratie parlementaire avec le mandat de type impératif ?

Question 2 : Quelles exigences peut-on instituer pour rentabiliser les vacances parlementaires dans le sens d'une mise en œuvre optimale des attentes du peuple ?

Les réponses pertinentes données à ces questions par divers groupes de travail ont été coulées en recommandations reprises à la fin du présent rapport.

- La deuxième conférence de la journée a porté sur ***La perception de l'État par la population.***

Le Père Léon de Saint Moulin, s.j., auquel ce thème fut dévolu a présenté un florilège de questions et réponses tirées des enquêtes menées entre 1992 et 2015 principalement à Kinshasa, mais aussi dans l'une ou l'autre province de l'intérieur du pays.

Ces enquêtes avaient pour centres d'intérêt les préoccupations suivantes :

- Le mouvement de démocratisation ;
- La perception sociale de la justice et l'homo hierarchicus ;
- L'image des gouvernants ;
- L'avenir de la RD Congo .

Après de larges commentaires des réponses obtenues aux différentes questions posées à un échantillon d'individus, le Père Léon a décliné, en guise de conclusion, les enseignements qu'il en a tirés, à savoir :

1. Il y a dans ce pays, une opinion publique, une conscience sociale qui a du jugement. Elle dénonce les malversations des dirigeants, mais il n'y a aucun rejet de l'État qui est perçu comme une force (et le lieu obligé) de l'espérance.
2. L'ordre social auquel cette opinion aspire est un ordre au service du peuple, dans ses droits collectifs plus que dans ses droits individuels.
3. *Justice, Paix, Travail*, fondement d'un ordre social pour le peuple, est dans cette opinion une condamnation des injustices, des violences et d'un ordre qui est largement au service des intérêts étrangers.
4. Renforcer cette conscience droite est sans doute le chemin le plus efficace pour contribuer au progrès de la RD Congo aussi bien que de sa population.

A la suite de l'exposé, deux questions ont été proposées pour les échanges en ateliers.

Question 1 : L'État est-il perçu par la population comme un organisme de domination ou comme une force pour le progrès ? La population a-t-elle, selon vous, le sens de l'État de droit ?

Question 2 : Que peut-on faire de plus utile pour que l'ordre assuré par l'État soit un ordre au service du peuple ? Quels sont les acteurs ou les forces les plus aptes à y conduire ? Comment y contribuer ?

DEUXIEME JOURNEE

Cette journée s'est ouverte par la conférence de l'Honorable Vital Kamerhe qui a planché sur ***Les négociations pour la paix en RD Congo***. Son exposé comportait deux volets : un aperçu historique et les négociations proprement dites.

Lorsqu'on jette un regard rétrospectif sur la marche de notre pays, a-t-il fait remarquer, l'on est frappé par la multiplicité de conflits et de négociations qui jalonnent son histoire. Leur récurrence donnerait même à penser qu'ils lui sont consubstantiels. En effet, à peine la nouvelle République commençait-elle à affermir ses premiers pas que les conflits de tous ordres l'ont enveloppée : politique, social, économique. Tantôt ces conflits étaient le fait des Congolais eux-mêmes, tantôt ils étaient générés par les convoitises qu'exercent sur l'étranger ses richesses naturelles fabuleuses. Aussi le conférencier s'est-il employé à dresser le panorama des grands moments de ce cycle conflits-négociations au vocabulaire aussi riche que varié : conclave – conférence – processus – dialogue – accord et ce, depuis les années 1960 jusque, hélas, à cet instant précis où nous clôturons ces *Journées Sociales*.

Dans un deuxième temps, l'Honorable Kamerhe a déroulé le récit de laborieuses négociations auxquelles il a, par ailleurs, personnellement pris part, depuis Victoria Falls en 1998 sous l'égide de la SADC jusqu'aux Accords de la Saint Sylvestre parrainés par la CENCO en décembre 2016, en passant par Addis-Abeba, Harare, Sun City et la Cité de l'OUA à Kinshasa.

A cet égard, l'orateur a relevé une constante : les réalités et les contextes qui caractérisent les négociations dans notre pays sont quasi similaires et laissent apparaître que le pays se trouve toujours confronté à un triple défi : sécuritaire, politique et social. En conclusion, par rapport aux enjeux actuels, il est d'avis qu'il faut travailler à la mise en œuvre effective des Accords de la CENCO, qui restent la voie consensuelle de sortie de crise dans notre pays.

A la suite de cet exposé, deux questions ont été soumises aux ateliers pour le débat.

Question 1 : Que faire pour que la Constitution soit respectée et inviolable ?

Question 2 : Quelles voies de sortie de crise face au blocage des Accords de la CENCO ?

- Le Professeur et Sénateur Jacques Djoli fut le deuxième hôte de la journée. Il a entretenu l'assistance sur ***Le Mapping Report et la justice transitionnelle en RD Congo***. En voici la substance.

Le *Mapping Report* s'était donné trois objectifs suivants :

- Procéder à l'inventaire des violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la RD Congo entre mars 1993 et juin 2003.
- Évaluer les moyens dont dispose le système national de justice pour donner la suite voulue aux violations des droits de l'homme.

- Élaborer une série de formules envisageables pour aider le gouvernement de la RD Congo à identifier les mécanismes appropriés de justice transitionnelle permettant de traiter les suites de ces violations en matière de vérité, de justice, de réparation et de réforme.

En faisant le compte, le conférencier relève que le rapport a recensé 617 incidents constitutifs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, voire d'actes de génocide. Cependant, déplore-t-il, la réponse des autorités congolaises s'est avérée insignifiante, voire inexistante. Cette absence de réponse a eu pour corollaire d'encourager le sentiment d'impunité et la commission de nouvelles violations graves qui se poursuit dans l'indifférence généralisée.

Pour conclure, le Professeur Djoli se dit convaincu que « seule la justice est productrice de la paix. Et sans paix, il n'y a pas de travail ».

En relation avec cet exposé, deux questions ont été soumises pour examen aux ateliers.

Question 1 : Comment mettre en œuvre le *Mapping Report* en RD Congo ?

Question 2 : Quels seraient les mécanismes souples et pratiques de la mise en place de la justice transitionnelle ?

TROISIEME JOURNEE

Cette dernière journée a connu l'intervention du Professeur Daniel Mukoko qui a entretenu l'assistance sur ***Le travail : base de l'ordre social.***

Dans la première partie de son exposé, l'orateur a circonscrit l'anatomie de l'emploi en RD Congo. Il en ressort les caractéristiques suivantes :

- La population congolaise est jeune et va le demeurer jusqu'au milieu du siècle ;
- L'emploi est essentiellement agricole ;
- L'emploi informel et les travailleurs indépendants prédominent ;
- Les revenus salariés sont dérisoires, en particulier dans le secteur agricole ;
- Le sous-emploi affecte plus de la moitié de la population active, en villes comme dans les campagnes.

Ce constat fait, le Professeur a, dans une deuxième partie, avancé quelques facteurs explicatifs à l'origine de ce tableau préoccupant dont la déstructuration de l'économie congolaise et l'instabilité institutionnelle.

Deux questions ont été soumises aux ateliers pour approfondissement :

Question 1 : Comment expliquer le refus de la RD Congo à se développer ?

Question 2 : Quelle devrait être la démarche pour inciter les groupes dirigeants à faire évoluer les structures économiques afin d'améliorer l'emploi ?

RECOMMANDATIONS

Les échanges et discussions en ateliers qui ont prolongé et approfondi les sous-thèmes développés par les conférenciers ont donné lieu à une série de recommandations dont voici la synthèse :

Au titre de la représentation démocratique

- Créer des mécanismes d'évaluation des politiques publiques
- Instaurer un canevas-type du rapport parlementaire à présenter à l'issue des vacances
- Procéder systématiquement au monitoring, à l'audit et à la vulgarisation des actions réalisées pendant les vacances parlementaires
- Renforcer les sanctions dans le régime disciplinaire du règlement intérieur du parlement
- Accélérer la mise en œuvre de la décentralisation.

Au titre de la perception de l'État par la population

- Promouvoir un leadership fort, visionnaire et proactif
- Restaurer l'autorité de l'État, promouvoir la bonne gouvernance, assurer la sécurité des biens et des personnes et pacifier le pays
- Renforcer la justice sociale
- Lutter contre l'impunité
- Sanctionner de manière équitable et impartiale
- Apprendre à la population à protester sans violence, par des voies pacifiques
- Renforcer la participation citoyenne
- Éduquer au changement des mentalités
- Déconstruire les préjugés et les clichés sociétaux qui minent et ruinent l'imaginaire collectif

Au titre du respect de la loi fondamentale

- Faire preuve de bonne foi et éviter une lecture biaisée de certaines dispositions constitutionnelles en les interprétant selon des intérêts égoïstes

- Élaborer des lois impersonnelles et impartiales
- Vulgariser la Constitution en langues nationales pour son appropriation par la population
- Vulgariser la Constitution par la formation des personnes capables d'en expliquer le contenu dans les quartiers et les villages
- Clarifier certains concepts ambigus dans la Constitution et dans d'autres textes légaux
- Impulser la culture du respect des textes à tous les niveaux
- Rendre impossible la révision des dispositions verrouillées de la Constitution
- Mettre en place des stratégies qui contraignent la classe politique congolaise à œuvrer pour l'intérêt général
- Conscientiser la population sur le caractère sacré de la Constitution et l'intangibilité des articles verrouillés
- Éveiller au patriotisme et à la conscience civique.

Au titre des voies de sortie de crise pour une paix durable

- Prévoir des mesures contraignantes et des sanctions dans les dispositions des accords signés
- Accepter et garantir le principe de l'alternance dans les institutions
- Former une presse citoyenne et professionnelle
- Exercer des pressions sur les gouvernants
- Éviter des prétextes tendant à retarder la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016
- Faire des sit-in réguliers devant les bâtiments des institutions publiques pour exiger le respect de cet accord
- Exiger la démission du gouvernement en place si le blocage persiste
- Enclencher une révolution populaire si nécessaire.

Au titre de justice pour une paix durable

- Promouvoir une justice totalement indépendante
- Lutter contre l'impunité
- Identifier les auteurs et co-auteurs des crimes et violences pour établir la justice et imposer réparation
- Vulgariser le Mapping Report auprès de la population

- Demander aux Nations-Unies la mise en place d'une structure d'appui au gouvernement dans le cadre de la lutte contre l'impunité
- Mettre en œuvre une Commission vérité et réconciliation
- Punir les auteurs et co-auteurs des crimes et violences mais selon la loi sans tomber dans des règlements de comptes
- Doter le pouvoir judiciaire de toutes les facilités requises pour le bon exercice de la justice
- Recourir à la justice transitionnelle en milieu local (arbre à palabre) sans abandonner le volet institutionnel
- Éduquer et informer les différentes strates de la société congolaise sur les droits de l'homme.

Au titre du travail, base de l'ordre social

- Faire preuve d'une volonté politique affirmée
- Combattre le manque de patriotisme et l'incivisme des gouvernants et d'hommes d'affaires véreux
- Exiger des dirigeants la reddition des comptes tel que consacré par les dispositions légales
- Élaborer une planification stratégique pour le développement du pays
- Penser un modèle de développement en adéquation avec notre culture
- Soutenir la recherche-développement
- Enrayer l'instabilité institutionnelle, les lourdeurs administratives, la pression fiscale et l'insécurité juridique
- Encourager les institutions financières de développement et faciliter l'accès au crédit
- Encourager et sécuriser l'épargne
- Concevoir des incitations à la promotion d'une classe moyenne
- Diversifier l'économie
- Redynamiser les structures de contrôle institutionnel
- Mener des actions de lobbying et des plaidoyers ■